



Obligation de quitter le domicile conjugal

Par **HANZO**, le **07/05/2010** à **19:08**

Bonjour, rnj'ai acheté avec ma compagne une maison en 1997, nous nous sommes mariés en 1998, avons eu un enfant en 1999. cette maison a été achetée en indivision avant le mariage. 2003 nous avons divorcés au tort partagés ensuite nous avons à plusieurs reprises et séparations essayé de recoller les morceaux mais peine perdue. rnaujourd'hui mon ex me refuse la clé et l'entrée de ma maison !dois-je forcer ma porte pour pouvoir récupérer mes affaires

Par **fabienne034**, le **08/05/2010** à **16:44**

bonjour, rnà qui la maison est attribuée dans le jugement de divorce, rnattention de ne pas être poursuivi pour violation de domicile rn pour tout savoir sur le divorce: rn <http://www.fbls.net/Divorceinfo.htm>

Par **HANZO**, le **12/05/2010** à **09:41**

bonjour et merci de me répondre! suite au divorce prononcé aux torts partagés le juge a ordonné la liquidation et le partage depuis 2003 et rien n'a été fait par les notaires! D'après ce que j'ai entendu comme la maison a été achetée en indivision avant mariage je peux en jouir autant qu'elle. Par contre à l'ordonnance de non conciliation la jouissance du domicile conjugal lui a été attribuée.

Par **HANZO**, le **12/05/2010** à **09:59**

bonjour et merci de me répondre!suite au divorce prononcé aux torts partagés le juge a ordonné la liquidation et le partage depuis 2003 et rien n'a été fait par les notaires!D'après se que j'ai entendu comme la maison a été achetée en indivision avant mariage je peux en jouir autant qu'elle.Par contre à l'ordonnance de non conciliation la jouissance du domicile conjugale lui a été attribué.